

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 406

présenté par

M. Le Déaut, Mme Filippetti, M. Peiro, M. Brottes, Mme Batho,
Mme Massat, M. Gaubert, Mme Gaillard, M. Queyranne, Mme Fioraso,
M. Tourtelier, Mme Erhel, M. Jean-Michel Clément, M. Deguilhem, M. Gagnaire,
Mme Quéré, M. Montebourg, Mme Marcel, M. Launay, Mme Coutelle,
M. Grellier, Mme Le Loch, M. Viollet, Mme Robin-Rodrigo, M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Rend un avis sur les incidences des cultures de plantes génétiquement modifiées sur l'apiculture et évalue les préjudices résultant de la présence accidentelle d'organismes génétiquement modifiés dans la production de miel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de permettre le développement d'une étude spécifique sur les effets des cultures OGM sur le miel. En effet, les apiculteurs se trouvent dans l'incapacité de choisir entre une production indemne d'OGM et une production avec OGM puisque les abeilles butinent les plantes dans un rayon donné. De ce fait il est essentiel de comprendre l'impact pour le miel des cultures OGM.